



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	44
Votants par procuration	17
Absents	20
Total des votes	55

4.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. ROMAIN, Mme DUTILLOY, M. RUEL, M. CANTELOUP, M. BURET, M. TIMON, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, M. MARICOT, Mme BOURNISIE, Mme POTTIER, Mme LEBLANC-LANDRIN, M. FOU COURT, M. BERTHOU, M. LEROUX, M. RIPAUD

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, MME DA SILVA A M. LEROUX, MME KERAUDRAN A M. FOU COURT, M. BONVOISIN A M. DROUET, MME DUONG A M. LAMY, M. MARIE A M. ROMAIN, M. DARMOIS A M. CANTELOUP, MME GAUTIER A M. MORDANT, MME TEMAGOULT A M. AUBE, MME MOUCHEL A M. TIMON, MME MANSOIS A M. RUEL, M. GENEY A MME DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU A MME DUTILLOY, M. VALLEE A MME LEBLANC-LANDRIN, MME BOQUET A M. LEBOUCHER, MME MONTIER A MME DE ANDRES, M. HERVIEU A M. FLAMBARD

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME DA SILVA, MME KERAUDRAN, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, MME GAUTIER, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, MME MANSOIS, M. GENEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, MME FOUTREL, M. HERVIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARPENTIER

N°DEL_0127_2026 Modification du règlement intérieur des agents de la collectivité

Dans le cadre de l'actualisation du règlement intérieur, il convient de présenter une délibération visant à formaliser les modifications apportées et leur mise en application. Les ajustements réalisés apparaissent en couleur afin d'en faciliter la lecture et l'identification. Ces évolutions ont été portées à la connaissance du Comité Social Territorial le 13 juillet 2026.

Une nouvelle mise à jour interviendra avant le 31 décembre 2026 afin d'intégrer les dispositions du décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique. Cette évolution réglementaire devra être prise en compte pour garantir la conformité du règlement intérieur.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

VU la dernière délibération n°24-2026 en date du 3 mars 2026 portant modification du règlement
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 juillet 2026 portant approbation des modifications apportées,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur afin de garantir sa conformité réglementaire ;

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE METTRE** à jour le règlement intérieur afin d'intégrer les modifications présentées ;
- **DE RENDRE APPLICABLE** le règlement intérieur dans sa version modifiée à compter du 1er octobre 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son Représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pont-Audemer, le 17 septembre 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Carolé DE ANDRES

